



Changement de poste dans l'entreprise

Par **Ma26**, le **30/04/2024** à **20:25**

Bonjour,

Je suis actuellement commercial sédentaire ma rémunération se compose d'un fixe et d'une prime mensuelle sur intéressement.

Mon employeur vient de m'annoncer son souhait de me faire changer de poste je serai donc assistant achat mais la rémunération sera composée seulement du fixe la prime sur intéressement sera supprimé (donc une baisse de salaire mensuel pour moi), de plus mon employeur m'a signalé que si je refusais ce changement de poste je serai alors licencié.

Quels sont mes droits ?

Merci de vos réponses

Par **miyako**, le **30/04/2024** à **21:53**

Bonsoir,

Pour que cela soit légal ,il faut une raison ,soit disciplinaire,soit économique avec avenant à votre contrat de travail .Pour ce qui est de la suppression de la prime d'interressement,il faudrait connaître les conditions et les accords conclus au sein. de l'entreprise à ce sujet.

Il y a aussi la convention collective dont vous dépendez ,qui peut donner des précisions à ce sujet .

Cordialement